

Commune d'Arthonnay

Compte rendu du conseil municipal en date du 25 juin 2018

L'an deux mil dix huit, le vingt cinq juin à 20 heures 30, le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Mme ROUSSEAU Josine – maire

Présents : Mme BONNEAU Noémie, Mrs LEONARD Jean Claude, BOSVIEUX Jean, CHATELAIN Jean Pierre, LEJAY Jacky, VERITA Jean Luc.

Absent excusé : Mr CERVEAU Gilles

Secrétaire de séance : Mme BONNEAU Noémie

Après avoir entendu le compte rendu du 09 avril 2018, le conseil l'adopte à l'unanimité

Délibération RIFSEEP – (Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel)

Actuellement les indemnités attribuées à la secrétaire de Mairie sont : IAT – indemnité d'administration et de technicité pour l'IEMP – indemnité d'exercice mission de préfecture. Maintenant ces indemnités prennent une autre dénomination d'où la nécessité de prendre une délibération Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte cette délibération.

Délibération RGPD (Réglementation Générale de la Protection des Données)

Obligatoire depuis le mois de mai, à ce jour il y a possibilité de signer une convention avec le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de Meurthe-et-Moselle pour qu'il réalise ces documents ; le conseil municipal accepte de signer cette convention avec le CDG

Délibération pour accepter la maîtrise d'œuvre relative à l'étude de mise en accessibilité partielle du site de l'église et demande de subvention auprès de la DRAC.

Mme le Maire présente au conseil municipal le devis du cabinet 1090 d'un montant de 5 700 €ht pour l'étude de mise en accessibilité du site de l'église, le conseil municipal accepte ce devis et charge Mme le Maire de déposer une demande de subvention auprès de la DRAC ;

Délibération afin de déposer sur « e bourgogne » un appel à candidature pour réaliser les travaux de peinture sur l'éolienne

Après avoir contacté la mairie de SENS et l'entreprise de sablage (la première a cessé son activité et l'autre de me donne pas de réponse) , le conseil municipal délibère et décide de mettre en ligne un appel à candidature pour ces travaux.

Organisation du 14 juillet :

Comme les autres années, les traditionnels jeux seront organisés à compter de 16 heures. Pour terminer cet après-midi, un apéritif est offert par la commune à la salle de l'école ; la soirée s'achèvera par un repas tiré du sac

Divers :

- *Affaire Wallet* : ce dernier a fait appel à la Cour d'Appel de Lyon : il conteste le Jugement du TA de Dijon

Le délibéré de la cour d'appel de Lyon le condamne à verser 1 500 € à la commune

- *Eau* : cette année, les compteurs seront relevés par le SDDEA

Séance levée à 21 heures 20

Le Maire